REFORME
CONGE
PATERNITE

Congé paternité Quel droit pour le papa ?

Naissance depuis le 1er Juillet 2021

Congé naissance
3 Jours (ouvrables)
de congé de naissance,
à la charge de l'employeur

+

Congé paternité
25 Jours (calendaire)
pris en charge par la CPAM

- Il passe de 11 jours à 25 jours
  (de 18 à 32 jours en cas de naissance multiple)
- Il peut être fractionné en deux période de 5 jours minimum.
  Les 3 jours de naissance doivent être pris à compter du lendemain de la naissance.
  4 jours minimum de congé paternité doivent être pris à la suite du congé de naissance.
- Il est possible d'y renoncer, mais 4 jours doivent obligatoirement être pris.
- Délai de prévenance par le salarié de 1 mois (selon la date prévue de l'accouchement).
- Le congé doit être pris dans les 6 mois après la naissance de l'enfant.

Qui peut en bénéficier?

LE PÈRE OU LA PERSONNE MARIÉE, PACSÉE OU EN CONCUBINAGE AVEC LA MÈRE.